Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260320-202603029-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Convocation en date du 16 mars 2026.

Le vendredi 20 mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric NIORÉ, doyen d'âge.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Laurence BAUGÉ, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Madame Christelle ANDRÉ, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Madame Agnès GAREL, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Annie RANNOU, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Élodie LAURENT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H, Monsieur Steven BEGOS, Madame Geneviève DUGUÉ, Monsieur Hervé HERLÉDAN, Madame Stéphanie LAVAL.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.

2026-03-029

ADMINISTRATION GENERALE

Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Considérant que si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs pour procéder aux opérations de vote : Monsieur Stéphane MOREL et Monsieur Steven BEGOS.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260320-202603029-DE

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) :	4
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

- Madame Anne BOURBIGOT a obtenu 22 voix

Madame Anne BOURBIGOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 23 mars 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

MAIRIE DE BENODET
FINISTÈRE